



Blocage de badge Vigik

Par Gildo

Bonjour,

Je suis actuellement co-proprétaire dans une résidence gérée par un syndic. À l'AG il y a deux ans, où je n'ai pu me rendre une décision a été voté de mettre en place des badge Vigik pour limiter l'accès aux ascenseurs. J'aurais évidemment voté contre, mais les absents ont toujours tort.

Le système a été mis en place fin août de cette année. Le syndic nous a donné trois pass, sans autre consigne. Voulant en donner à ma famille qui a un double de mes clés, j'ai décidé d'en faire deux copies supplémentaires. J'ai utilisé la copie du pass pour voir si elle fonctionnait, ce qui était le cas. Le lendemain quand j'ai voulu utiliser l'ascenseur, mon badge original ne fonctionnait plus.

Je contacte le syndic, qui contacte le prestataire de service, la société Sidelec. Ils répondent, avec une copie d'écran où on y voit très clairement mon numéro d'appartement et mon numéro de badge, ainsi qu'une partie de mon nom, que mon badge a été bloqué car il a été copié. Ils me demande 17?30 pour commander un nouveau badge !

J'ai donc demandé à mon syndic à voir le contrat qui nous lie à Sidelec pour voir le périmètre de leur action. Nous n'avons pas de contrat par rapport au service Vigik !

Alors j'ai trois questions :

- Sidelec a-t-il le droit de bloquer mon badge étant donné que nous n'avons pas été informé que nous n'avions pas le droit de faire de copie, et que nous n'avons pas de contrat avec eux ?
- Sidelec a-t-il le droit de collecter des informations personnelles sur nous, sans contrat ?
- Sidelec a-t-il le droit de transmettre des informations personnes me concernant sans mon autorisation, même si c'est à un partie qui a également des informations personnelles me concernant ?

Merci par avance pour votre réponse.